

CLUB ORGANISATEUR	Cercle Nautique de Meschers- N° 17060
LOCALISATION	Plage des Nonnes – Meschers-sur-Gironde
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	SELECTIVE DE LIGUE N°02/2009
DATE	Samedi 04 et dimanche 05 avril 2009
AVIS DE COURSE SERIES : TYKA-KL15.5-INC	

RAPPEL PREALABLE

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. REGLES

La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile :
Les Règles de Course à la Voile RCV 2009 – 2012, y compris les prescriptions de la FFVoile

- Les règles de classe
 - Le règlement et annexes du championnat de ligue Poitou-Charentes 2008-2009
 - Cet avis de course
 - Les instructions de course et leurs annexes
- En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité) l'épreuve est classée en catégorie C, telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F. Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. HORAIRE DES MAREES

Le 4 avril 2009 Basse mer à 01H13 Pleine mer à 14H04 Coefficient : 43/46
Le 5 avril 2009 Basse mer à 02H29 Pleine mer à 15H14 Coefficient : 51/59

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe :

CATAMARAN, aux séries **TYKA – 15.5 – HC 16 – SL 16 – F18– INC**

4.2. Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en complétant le formulaire ligue Poitou-Charentes et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Cercle Nautique de Meschers 3, rue des Salines 17132 Meschers-sur-Gironde au plus tard le **27 mars 2009**.

4.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

5. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription sont de : **12 €** par membre d'équipage
Tout formulaire de pré - inscription incomplet ne sera pas pris en compte.

6. JAUGE

Des contrôles de jauge pourront être effectués à tout moment.

7. PROGRAMME

7.1. Confirmation d'inscription : **le 4 avril 2009 de 10H30 à 13H30**

7.2. Clôture des inscriptions : **le 4 avril 2009 à 13H30**

7.3. L'heure prévue pour le premier signal d'avertissement de la première course est :
14H00 le samedi 04 avril 2009 et 11H00 le dimanche 05 avril 2009

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées sur le tableau officiel.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type "Banane" définis par les **annexes** aux instructions de Course et possibilité, selon la météo, de parcours côtier, type « raid Championnat de France ».

10. SYSTEME DE PENALITE

Pour les catamarans, la règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

La règle 90.3 et l'annexe A pour les catamarans s'appliquent (système de points A MINIMA)

11.1. Le nombre de courses pour valider la régata : **1**

11.2. Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Les trois premiers de chaque série.

14. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle 4, Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dominique Malochet, CNM

